

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2017 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin Plourde, Marie Ouellette et Stéphanie Simard, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 311-2017

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 312-2017

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de septembre 2017 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 30 septembre 2017, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires en septembre 2017 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 30 septembre 2017 et les comptes à payer de septembre 2017 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 30 septembre 2017 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 30 septembre 2017 du chèque #10604 au chèque #10624 pour un montant total de 65,210.61\$
- Comptes payés en septembre 2017 par Accès D Affaires au montant de 11,781.45\$
- Comptes à payer de septembre 2017 du chèque #10625 au chèque #10686 pour un montant total de 286,143.07\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 19h33 à 19h46)

DÉPÔT DU RAPPORT « PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES »

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose à la table du conseil le rapport de « Prévisions budgétaires » tel que requis par la Loi. Tous les membres du conseil ont une copie dudit rapport.

RÉSOLUTION No 313-2017

OFFRE DE SERVICES DE MARTIN BOULARD S.E.N.C.R.L. – INSCRIPTION AUX TAXES À LA CONSOMMATION

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de service de Martin Boulard s.e.n.c.r.l. au montant budgétaire de 2,500\$ plus taxes pour l'inscription de la Municipalité aux taxes à la consommation.

RÉSOLUTION No 314-2017

DEMANDER AU GOUVERNEMENT DU CANADA DE RESPECTER LES MODALITÉS INITIALES DU PROGRAMME FEPTEU

Considérant l'entente bilatérale du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) survenue le 5 juillet 2016 entre le Canada et le Québec;

Considérant que la première phase du FEPTEU prévoit une contribution du gouvernement fédéral de l'ordre de 363,8 M\$;

Considérant que la contribution du gouvernement du Canada est de 50% des dépenses admissibles et que celle du gouvernement du Québec est au minimum de 33%;

Considérant que plus de 130 municipalités du Québec ont reçu une approbation de leur projet visant la réalisation de travaux pour améliorer leurs réseaux d'aqueduc et d'égout;

Considérant que la majorité des municipalités bénéficiaires d'un projet n'ont pas encore pu entamer leur procédure d'appel d'offres en lien avec les travaux à exécuter;

Considérant que la majorité des municipalités dont le projet a été approuvé ont demandé une prolongation de la date de fin des travaux, du 31 mars 2018 au 31 mars 2019;

Considérant que le ministère fédéral de l'infrastructure a informé les municipalités que leur demande de prolongation d'un an est acceptée, mais que le gouvernement fédéral s'engage à verser un maximum de 40% de l'Allocation provinciale après le 31 mars 2018;

Considérant que le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral que la prolongation de la date de fin pour les projets du FEPTEU s'applique en respect des modalités initiales de l'entente;

Considérant que le plafonnement à 40% du remboursement des coûts admissibles après le 31 mars 2018 occasionnera un manque à gagner important pour plusieurs municipalités;

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Considérant que de précipiter les travaux avant le 31 mars 2018 aurait comme conséquence de faire exploser les coûts que devront assumer les municipalités;

Considérant que lors du dernier budget fédéral le gouvernement du fédéral a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures, répartis en quatre fonds;

Considérant que les investissements dans ces quatre fonds sont conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec;

Considérant que le ministre fédéral de l'infrastructure a indiqué aux ministres des Finances du Québec que ces ententes bilatérales devaient être négociées d'ici mars 2018;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au gouvernement du Canada de respecter les modalités initiales du programme FEPTU pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date du fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles même si ceux-ci représentent plus de 40% de l'allocation provinciale;

De demander aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018.

RÉSOLUTION No 315-2017

FORMATION – RÉVISION DES RÈGLES ACTUELLES POUR LE CALCUL DU PLAFOND DE TAXATION NON RÉSIDENTIELLE ET INDUSTRIEL

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister aux formations disponibles concernant la refonte des règles pour le calcul du plafond de taxation non résidentielle et industriel. Les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité de Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 316-2017

CONTRAT DE SERVICE AVEC « LES ENTRETIENS MDG » POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA SALLE SAINT-JOSEPH

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas indexe le taux horaire de 1,3% selon l'indice des prix à la consommation en août 2017 de Statistique Canada du contrat de « Les entretiens MDG » lors du renouvellement le 1^{er} novembre 2017. Le taux horaire sera majoré de 1,3% pour passer à 30.41\$/heure à compter du 1^{er} novembre 2017. M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer le contrat entre les deux (2) parties.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

RÉSOLUTION No 317-2017

DEMANDE DE M. ALAIN CHAMBERLAND – 1021 ET 1031 RUE PELLAND

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Alain Chamberland propriétaire du 1021 et 1031 rue Pelland à faire les travaux sous la rue Pelland pour passer des conduites de rejet des eaux usées reliées aux installations septiques du 1021 et 1031 rue Pelland et ce, selon les spécifications de M. Ghislain Lambert ing. énumérées dans la correspondance du 26 septembre 2017. Les travaux devront se faire selon les règles de l'art et par un entrepreneur possédant toutes les licences nécessaires.

RÉSOLUTION No 318-2017

DEMANDE DE MME CHRISTIANNE CORRIVEAU ET M. GILLES COULOMBE – 1411 RANG DE LA GRANDE-CHALOUPE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas est consentante à céder à Mme Christianne Corriveau et M. Gilles Coulombe une partie du lot 4 783 575 représentant l'ancien tracé du chemin qui menait à Sainte-Élisabeth. Tous les frais menant à l'acquisition de la parcelle de terrain devront être assumés par Mme Christianne Corriveau et M. Gilles Coulombe.

RÉSOLUTION No 319-2017

DEMANDE DE CANALISATION DE FOSSÉ – 511 RANG SUD

Considérant que Mme Manon Cyr et M. Jean-Marc Proulx désirent canaliser le fossé situé devant leur résidence portant le numéro de porte 511, rang Sud;

Considérant que les travaux projetés ont fait l'objet d'un plan de M. Ghyslain Lambert ing.;

Considérant l'article 2.9 de la « Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables » du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant le règlement municipal 2-2007;

En conséquence, il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas approuve les travaux projetés à la condition qu'une attestation lui soit remise à la fin des travaux par M. Ghyslain Lambert ing.

RÉSOLUTION No 320-2017

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES – AJOUT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉPHOSPHATATION AUX ÉTANGS AÉRÉS

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à une demande d'appel d'offres publique via le site du SEAO pour l'ajout d'équipements de déphosphatation aux étangs aérés.

DÉPÔT DE L'ÉVALUATION DE RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR – GAZONS VERKEST INC.

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose à la table du conseil l'évaluation de rendement de Gazons Verkest inc. dans le cadre des travaux de correction du ruissellement de surface des pluviaux non conventionnels. L'évaluation faite par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, est satisfaisante.

RÉSOLUTION No 321-2017

ÉVALUATION DE RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR POUR LE DÉNEIGEMENT, L'ÉPANDAGE D'ABRASIFS ET L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE LE LONG DES BORDURES – HIVER 2017-2018

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, à faire l'évaluation de rendement de Excavations M.20-100 inc. pour le déneigement, l'épandage d'abrasifs et l'enlèvement de la neige le long des bordures pendant l'hiver 2017-2018.

RÉSOLUTION No 322-2017

ALLOUER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE À MULTI-SERVICES DAUPHIN

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant supplémentaire de 2,500\$ plus taxes à Multi-services Dauphin.

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, informe que tous les membres du conseil municipal ont reçu le projet de règlement 3.58-1993 au plus tard 72 heures avant l'heure fixée du début de la présente séance et qu'une copie papier est disponible pour tous les citoyens présents dans la salle du conseil municipal.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 3-1993

M. André Champagne, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation d'un projet de modification au règlement de zonage 3-1993 afin de permettre certains travaux d'extraction de sable, ou autres matériaux granulaires dans les zones agricoles décrétées par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et ce, afin de niveler le terrain pour l'amélioration du potentiel agricole du site.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

RÉSOLUTION NO 323-2017

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 3.58-1993 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 3-1993

Attendu que la municipalité de Saint-Thomas peut modifier son règlement de zonage en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le conseil croit opportun de permettre certains travaux d'extraction de sable dans les zones agricoles décrétées par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Attendu qu'un avis de motion a été adopté lors de la présente séance ordinaire;

En conséquence, il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que le premier projet de règlement portant le numéro 3.58-1993 soit adopté et que le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 2

Le chapitre 9 portant sur les DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES AGRICOLES est modifié à la fin du chapitre, par l'ajout de l'article 9.9 libellé comme suit :

9.9 Dispositions particulières pour les travaux de nivellement

Dans les zones agricoles décrétées par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (*chapitre p-41.1*), les travaux d'extraction de sable ou autres matériaux granulaires sont autorisés aux conditions suivantes :

- Pour la seule fin d'amélioration agricole d'un terrain ou d'une partie de terrain démontrée;
- Les travaux ont pour effet de niveler le terrain et la profondeur d'extraction est limitée au niveau moyen des terrains naturels, cultivés et emprises de rue entourant la superficie en cause;
- Les travaux ne peuvent être à moins de 10 m des limites de propriétés et de la ligne naturelle des hautes eaux;
- Un rapport agronomique doit être déposé à la municipalité et démontrer l'amélioration agricole et le respect des conditions du présent article.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

RÉSOLUTION No 324-2017

DEMANDE DU DR DEPELTEAU – CLINIQUE MÉDICALE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas a pris connaissance de la demande du Dr Depelteau afin d'aménager un nouveau bureau à l'intérieur de la clinique médicale pour répondre aux besoins croissants de la clinique. M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, est mandaté pour soumettre des solutions afin de pouvoir faire les travaux en 2018.

RÉSOLUTION No 325-2017

INSTALLATION DE GOUTTIÈRES À LA CLINIQUE MÉDICALE

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Gouttières St-Thomas au montant de 2,299.50\$ taxes incluses pour l'installation de gouttière à la clinique médicale. Cette facture sera payée par le surplus libre non affecté.

RÉSOLUTION No 326-2017

INSTALLATION D'UN CHARGEUR À BATTERIE À AUTO À LA CLINIQUE MÉDICALE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Entreprises d'électricité Bertrand Bellemare inc. au montant de 2,586.94\$ taxes incluses. Cette facture sera payée par le surplus libre non affecté.

En plus, Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, est mandatée pour déposer et signer au nom de la Municipalité une demande de subvention soit à la Caisse Desjardins de D'Autray ou à Hydro-Québec ou autre.

RÉSOLUTION No 327-2017

DEMANDE DU CLUB MÉGAROUES JOLIETTE INC.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas permette au Club Mégaroues Joliette inc. à circuler aux endroits suivants :

- 1- Longer le rang Brûlé et le Chemin Joliette sur 997 mètres pour se rendre à la limite de Saint-Thomas/Lanoraie.
- 2- Au croisement du rang Brûlé à l'est du 451 rang Brûlé.
- 3- Au croisement du rang Sud à proximité du numéro de porte 1289.
- 4- Au croisement de la route 158 près du dépanneur Tami.
- 5- Au croisement de la rue Principale et deux (20 fois près du restaurant Pizzeria Saint-Thomas.
- 6- Au croisement de la rue Voligny à la sortie du village à 700 mètres au nord de la rue Thomas-Brassard.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

- 7- Au croisement du rang Petit Rang à 30 mètres du cours d'eau et en circulant jusqu'au sentier sur la terre de M. Brunelle voisin des grandes porcheries.
- 8- Au croisement du rang de Grande-Chaloupe en face de la traverse Bérard.
- 9- Au croisement du pont Bérard pour se rendre à Sainte-Élisabeth.

RÉSOLUTION No 328-2017

DEMANDE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE JACQUELINE-PLANTE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 2,000\$ pour faire certaines activités, pour faire effectuer une murale et organiser une conférence de presse.

En plus, Mme Gisèle Bonin, coordonnatrice de la bibliothèque et accompagnée possiblement d'une bénévole sont autorisées à assister à une formation à Trois-Rivières. Les frais de déplacement de cette formation seront payés par la Municipalité sur présentation des pièces justificatives. Cette formation sera payée à temps simple à Mme Bonin.

En plus, Mme Gisèle Bonin, coordonnatrice à la bibliothèque, est autorisée à assister à la rencontre d'automne organisée par la CRSBP le 21 octobre 2017. Les frais d'inscription de 25\$ seront payés par la Municipalité et les frais de déplacement seront payés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 329-2017

VERSEMENT À L'ÉCOLE DES BRISE-VENT – FESTI-ACTION DE SAINT-THOMAS

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas verse un montant de 1,455.12\$ à l'école des Brise-Vent représentant les profits de la course Pleine Énergie du 13 mai 2017 conformément à la résolution no 72-2017.

RÉSOLUTION No 330-2017

DATE PROPOSÉE POUR LE FESTI-ACTION 2018

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas tienne l'évènement Festi-Action les 1^{er} et 2 juin 2018. La vente de garage se tiendra les 19 et 20 mai 2018.

RÉSOLUTION No 331-2017

COMITÉ EXÉCUTIF CAJOL 2017-2018

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas délègue Mme Karine Marois,

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

directrice des loisirs, à siéger au comité exécutif du CAJOL durant l'année 2017-2018.

RÉSOLUTION No 332-2017

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE – COURSE À OBSTACLES DU 28 OCTOBRE 2017

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise l'organisation de la course à obstacles du 28 octobre 2017 à utiliser les rues suivantes :

- Rue Voligny – À partir du Terrain des loisirs jusqu'à la propriété de M. Marcel Coutu.
- Rue Thomas-Brassard.
- Le terrain des étangs aérés.

Et les employés municipaux assureront la sécurité lors de la course à obstacles.

Pour faire suite à la résolution no 306-2017, un montant de 343.15\$ sera payé par la Municipalité de Saint-Thomas à M. André Lauzière à titre de location pour son terrain lors de l'évènement.

RÉSOLUTION No 333-2017

ACCEPTER LA SOUMISSION DE « COURSE EXTRÊME » - ÉVÈNEMENT DU 28 OCTOBRE 2017

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de « Course extrême » au montant de 5,460.00\$ plus taxes dans le cadre de l'évènement du 28 octobre 2017 (Saint-Thomas part en peur).

RÉSOLUTION No 334-2017

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde les remboursements suivants :

- Mme Marie-Kristine Benoit	79.35\$
- Mme Élisabeth Coutu	28.20\$
- Mme Janie De Grandpré	52.50\$
- Mme Isabelle Drainville	104.51\$
- Mme Andréanne Ducharme	58.05\$
- Mme Priscilla Grégoire	71.59\$
- Mme Mylène Lacasse	127.50\$
- Mme Caroline Leblanc	240.00\$
- Mme Geneviève Lessard	76.95\$
- Mme Élisabeth Marion	88.99\$
- Mme Magali Parent	300.00\$
- M. Nicolas Picard	238.89\$
- Mme Amélie Tessier	58.05\$

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION No 335-2017

LÉGION ROYALE CANADIENNE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, ou le maire suppléant à assister à la cérémonie du Jour du Souvenir à Joliette dimanche le 12 novembre 2017 à 15h00. La Municipalité va payer une couronne au montant de 70.00\$ pour être déposée le jour de la cérémonie. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 336-2017

DEMANDE DE L'ÉCOLE DES BRISE-VENT

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise l'école des Brise-Vent à utiliser les chemins suivants pour leur randonnée à vélo, jeudi el 5 octobre 2017 :

- Rue Principale
- Rue Robitaille
- Rue Curé-Chicoine
- Rue Docteur-Masse
- Rue Parent
- Rue Voligny
- Rang de la Grande-Chaloupe

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 20h15 à 20h30)

Suite à une intervention d'une personne présente à la salle du conseil municipal, tous les membres du conseil ont fait un bref retour sur le mandat 2013-2017 et ont signifié s'ils sollicitaient ou non un nouveau mandat.

RÉSOLUTION No 337-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h03.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-très.